



Drummondville, le 22 août 2016

Monsieur Luc Fortin, ministre
Bureau du renouvellement de la politique culturelle
Ministère de la Culture et des Communications
225, Grande Allée Est, bloc C, RC.
Québec (Québec) G1R 5G5

Objet : Mémoire sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Monsieur le ministre,

Vous trouverez, ci-joint, copie dûment certifiée d'une résolution adoptée par le conseil de la MRC de Drummond, à sa séance ordinaire du 10 août 2016, adoptant le mémoire sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ce dossier et vous prie de recevoir, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Christine Labelle

CL/cv
p. j. Mémoire

**EXTRAIT DES MINUTES DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC DE DRUMMOND
TENUE LE 10 AOÛT 2016**

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A) CULTUREL

A.1) Mémoire sur le renouvellement de la politique culturelle du Québec

Adoption

mrc11461/08/16

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec mène actuellement une vaste consultation publique en vue du renouvellement de la politique culturelle du Québec et que cette consultation porte sur les enjeux et les défis à prendre en considération et les orientations et les objectifs à définir;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a adopté sa 1^{ère} politique culturelle en 2004 et sa politique culturelle révisée en 2014;

ATTENDU QUE la MRC a adopté son quatrième plan d'action triennal en culture en 2014 afin de déployer les ressources et les moyens financiers nécessaires à l'atteinte de ses objectifs de développement culturel;

ATTENDU QUE la MRC a signé une 6^e entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications en 2016;

ATTENDU QUE le comité culturel de la MRC considère cette démarche essentielle afin d'ajouter sa contribution à ce vaste chantier national et qu'il a transmis un projet de mémoire aux membres du conseil pour commentaires;

Il est proposé par Alexandre Cusson

Appuyé par Thérèse Francoeur

Et résolu

D'adopter le mémoire déposé par le comité culturel concernant le renouvellement de la politique culturelle du Québec, lequel fait partie intégrante de la présente résolution et d'en transmettre un exemplaire au ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce 11 août 2016



Christine Labelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière



RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE
CULTURELLE DU QUÉBEC

MÉMOIRE

10 août 2016

Mise en contexte

C'est en 1981 que la municipalité régionale de comté, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a été créée. L'esprit d'entreprise qui anime les intervenants du milieu caractérisera rapidement la MRC de Drummond qui compte aujourd'hui plus de 100 000 citoyens répartis dans 18 municipalités. Partout sur le territoire, élus, gens d'affaires, intervenants socioéconomiques, touristiques, culturels et communautaires illustrent une volonté et une détermination à oser et à innover. Ce désir d'innover et d'initier des projets aura conduit, entre autres, à la naissance de nombreux événements et attrait un peu partout sur le territoire. La participation active des citoyens, sous forme d'engagement bénévole, confirme cette place particulière qu'a la culture dans l'épanouissement de tous.

Dans le cadre du renouvellement de la politique culturelle du Québec, la MRC de Drummond, active dans le domaine des arts, de la culture et du patrimoine depuis 2002, souhaitait partager ses préoccupations et aspirations quant au développement de la culture québécoise dans le cadre de ce vaste exercice de consultation entrepris par le gouvernement du Québec.

Consciente de l'importance du développement du secteur culturel pour la qualité de vie de ses citoyens et de son apport à l'économie du territoire, la MRC de Drummond a choisi de se donner un mandat de planification du développement culturel de son territoire en 2002. En 2004, une première politique culturelle fut adoptée suite à deux grandes consultations publiques qui ont mobilisé plus de 200 participants. De cette politique culturelle ont découlé 3 plans d'action triennaux en culture et des ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications.

L'appui et le soutien à la vitalité culturelle du territoire ont permis à ce secteur de se développer sur tous les plans. Le désir toujours renouvelé d'exprimer des sentiments et des émotions à l'intérieur des diverses manifestations artistiques et culturelles anime les intervenants culturels et la population de la MRC.

Dix ans après l'adoption d'une première politique culturelle par le conseil de la MRC de Drummond, le secteur culturel s'est considérablement développé. C'est afin de tenir compte de cette évolution et de s'assurer que les interventions de la MRC en culture continuent de s'arrimer aux besoins et aux aspirations des acteurs culturels et des citoyens qu'une politique culturelle révisée a été adoptée en décembre 2014.

Puisque la culture se développe à tous les moments de la vie des individus, la politique culturelle favorise la participation des citoyens à la vie culturelle et le développement du potentiel créateur sur le territoire, car tous deux constituent le cœur du dynamisme d'une société. La MRC de Drummond entend ainsi positionner « *La culture au cœur de nos vies* ».

Mémoire

1. Appuyer le fonctionnement des lieux de création et de diffusions artistiques et culturelles de la MRC en milieux rural et urbain.

Comptant 17 municipalités rurales et une ville centre, le territoire concentre principalement ses infrastructures dans la ville centre Drummondville. Au fil du temps et grâce au dynamisme des artistes et de citoyens engagés, les milieux ruraux ont pu également développer des lieux de création et de diffusion culturelle de qualité professionnelle grâce entre autres à l'appui financier de diverses organisations telles la MRC, les organismes de concertation régionale (CRD, CRÉ, etc.), les municipalités locales, les entreprises et les citoyens.

La ville centre n'est d'ailleurs pas en reste, de plus en plus d'organisations culturelles professionnelles possédant des infrastructures répondant aux besoins des citoyens et du milieu artistique se sont développées tels que le Musée populaire de la photographie et la Coopérative de solidarité artistique de la MRC de Drummond, tous deux situés à Drummondville ou encore la Maison de la Culture de L'Avenir et ESSARTS, à Saint-Pie-de-Guire. Le principal enjeu de ces organisations est le soutien au fonctionnement puisqu'au fil du temps le financement du gouvernement du Québec et de plusieurs autres organismes de subvention s'est tourné vers un mode de financement par « projet ».

La MRC de Drummond est d'avis que le gouvernement du Québec doit consacrer des budgets de fonctionnement aux organisations culturelles en région dotées d'infrastructures de niveau professionnel qui ne sont ni reconnues ni soutenues par ce dernier.

2. Favoriser l'accès et la participation de l'ensemble de la population à la vie culturelle

Afin que la culture locale soit accessible à tous, il faut s'assurer, par la médiation culturelle, qu'elle soit partie intégrante de la vie de tous les jours. La pratique d'activités culturelles et la fréquentation des lieux de diffusion de la culture sont essentielles à la qualité de vie des citoyens. Pour que les arts et la culture deviennent des centres d'intérêt pour tous les citoyens, il faut, par divers moyens de promotion, rejoindre et sensibiliser la population à ce qui se fait dans son milieu et susciter sa participation à la vie culturelle et sa consommation de produits culturels locaux.

En contexte économique difficile, il devient de plus en plus difficile pour les familles de consacrer des sommes à la fréquentation d'activités culturelles et à la pratique artistique, même chose du côté des écoles. Pour les organismes et événements

culturels dont le statut est souvent précaire, il est difficile de consacrer des sommes importantes pour des outils de promotion et de communication qui sont de plus en plus spécialisés et qui demandent des ressources externes dispendieuses.

La MRC de Drummond est d'avis que le gouvernement du Québec doit poursuivre, diversifier et bonifier son soutien aux familles, aux aînés et aux écoles afin que jeunes et moins jeunes puissent être davantage en contact avec le milieu culturel local

3. Soutenir le milieu par des partenariats s'inscrivant dans une vision à long terme

Afin d'assurer une priorisation des actions en fonction de leur budget disponible, les organisations municipales doivent faire des planifications s'étalant sur plusieurs années, soit trois (3), cinq (5) et même dix (10) ans. Cette situation rend les partenariats avec le milieu et l'assurance d'une vision du développement culturel du territoire logique et continue. L'exemple des ententes de développement culturel est frappant. Depuis que la MRC de Drummond a choisi de prendre en charge le développement culturel du territoire en 2002, celui-ci est toujours inscrit à ses actions dans une vision à long terme. Elle a ainsi adopté depuis ce temps quatre différents plans d'action triennaux en culture en y consacrant au départ autour de 100 000 \$ par année pour arriver en 2016 avec un budget de près de 220 000 \$ par année.

Le ministère de la Culture et des Communications qui signait d'abord des ententes de développement culturel de trois (3) ans est vite passé à des ententes de un (1) an en plus de diminuer le budget disponible pour la MRC de 30 000 \$ à 20 000 \$ par an. Aussi, une grande pression est mise pour que la MRC propose de nouvelles actions à chaque nouvelle entente annuelle. Dans ce contexte, l'arrimage au plan d'action de la MRC est impossible puisque les actions porteuses et ayant un impact majeur répondant à des problématiques régionales clairement identifiées lors de réalisation de portraits ou de consultation doivent ainsi être abandonnées faute de maintien du partenariat

La MRC de Drummond est d'avis que le gouvernement du Québec doit pouvoir signer des ententes de développement culturel municipal d'une durée d'au moins trois (3) ans plutôt qu'une (1) et enlever l'interdiction de récurrence des projets si la démonstration de leurs besoins et de leurs impacts significatifs est faite.
